

UNION EUROPEENNE – Autorisation du NK 603

Par Christophe NOISETTE

Publié le 28/06/2004

Les ministres de l'Environnement des 25 n'ont pas trouvé d'accord à propos de l'autorisation d'importation et de transformation du maïs NK603 (Monsanto), au titre de la directive 2001/18. La décision revient donc à la Commission européenne qui tranchera "dans les prochaines semaines". La présidence irlandaise n'a pas procédé à un vote formel. Elle a noté que la majorité qualifiée n'était pas atteinte. Et ce, après qu'un certain nombre de délégations se furent exprimées. Ainsi, neuf pays ont manifesté leur opposition, dont l'Autriche et l'Italie. Et trois autres pays ont manifesté leur abstention (Allemagne, Slovénie, Espagne). "C'est la sixième fois de suite que la Commission européenne ne réussit pas à convaincre les Etats membres d'approuver un OGM", se sont réjouis les Amis de la Terre. Le Conseil des Ministres de l'agriculture doit aussi se prononcer prochainement sur ce même maïs NK603 pour une autorisation au titre du règlement 258/97 pour les aliments et composants d'aliments.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-europeenne-autorisation-du-nk-603/